

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2020-

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-129-2020**

Objet : Candidature à l'appel à projet Nature et Transition de la Région Nouvelle Aquitaine – Demande de subventions

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-088-2020 du 09 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Vu la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, conférée par la loi NOTRE depuis le 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération n°DE-149-2019 du 16 octobre 2019 approuvant le schéma de cohérence d'Albret Communauté,

Vu l'arrêté n°GH3621920 du 27 décembre 2018, approuvant notre précédente candidature à l'appel à projet « Trame Verte et Bleue – Continuités écologiques et Biodiversité Nocturne » de la Région,

Vu la délibération n°DE-xxx-2020 du 18 novembre 2020 pour approuver la candidature de la communauté de communes Albret Communauté à l'appel à projet Nature et Transitions de la Région.

L'érosion des sols est un problème majeur sur le territoire de la communauté de communes. Ainsi, pour pérenniser les projets initiés depuis 2018 pour la lutte contre les érosions, à savoir la mise en place d'une fauche raisonnée et la plantation de haies, la Communauté de Communes souhaite porter sa candidature à l'appel à projet de la région Nouvelle Aquitaine « Nature et Transition ». Les actions mises en place dans ce cadre consisteront à continuer la fauche raisonnée et la plantation de haies, mais aussi à sensibiliser les agriculteurs pour améliorer leurs pratiques.

Vu le plan de financement ci-dessous :

Action	Coûts TTC	Coûts HT
Lutte contre l'érosion des sols en Albret	104 641,94 €	91 434,98 €

Détails des actions	Coûts TTC	Coûts HT
Plantation des haies + arrosage la première année (10 km)	78 647,60 €	65 539,70 €
Edition d'affiches (x100) et de flyers (x1000)	594,34 €	495,28 €
Sensibilisation et mobilisation des agriculteurs : réunions d'information, journée technique, visite de ferme pilote	7 400 €	7 400 €
Mise en place des outils et méthodes de suivi du changement de pratiques des agriculteurs	6 500 €	6 500 €
Accompagnement technique	11 500 €	11 500 €

Partenaire financier	Taux d'aide	Montant correspondant
Région Nouvelle-Aquitaine	80% pour la plantation de haies 60% pour les actions de sensibilisation	78 514,68 €
Agence de l'Eau Adour Garonne	20% pour les actions de sensibilisation	5 198,87 €
Autofinancement AC	20%	20 928,39 €

Considérant ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : De solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de la Région Nouvelle-Aquitaine conformément au plan de financement détaillé ci-dessus en amont de la validation de la candidature d'Albret Communauté par le conseil communautaire.

Fait à NERAC le - 4 NOV. 2020

Le Président,
Alain LORENZELLI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire